

UNIVERSITE DE TOULON
DOMAINE DROIT, ECONOMIE, GESTION
UFR SCIENCES ECONOMIQUES ET GESTION

REGLEMENT DES ETUDES 2018-2023
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022
MASTER
MENTION ECONOMIE DU DEVELOPPEMENT
PARCOURS COMMERCE INTERNATIONAL EQUITABLE ET DEVELOPPEMENT
PARCOURS ECONOMIE DE LA MER ET AMENAGEMENT DU LITTORAL
PARCOURS ECONOMIE ET GOUVERNANCE DES RISQUES
ANNEE M1, M2

Les présentes règles s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :
Articles L 613-3, L 613-4 et L 613-5 du Code de l'Éducation,
Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale,
Décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux,
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master,
Décret N° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger,
Décret N° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience,
Décret du 23 août 1985 relatif à la validation d'acquis,
Décret n°92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur.

Arrêté d'accréditation n° **20180679** du **1^{er} juin 2018**

I. PRESENTATION GENERALE

Le Master « Développement économique » est organisé sur deux années universitaires (M1, M2), et comporte 120 crédits ECTS (European Credits Transfert System, i.e. Système Européen de Transfert de Crédits), soit quatre semestres de 30 crédits ECTS.

Le master est constitué de quatre semestres consécutifs notés de S7 à S10.

Les semestres S7 et S8 constituent le MASTER 1^{ère} année (M1).

Les semestres S9 et S10 constituent le MASTER 2^{ème} année (M2).

Le diplôme national de Master requiert l'acquisition de 120 ECTS.

Le Master « Développement économique » est structuré, au sein de chacun des semestres, en Unités d'enseignements (UE), comportant des enseignements (ECUE) obligatoires, et des enseignements (ECUE) optionnels.

Le Master « Développement économique » propose des enseignements (enseignements fondamentaux) mutualisés entre les parcours en présence.

Trois parcours sont proposés :

- un parcours « Commerce international équitable et développement » ;
- un parcours « Économie et gouvernance des risques » ;
- un parcours « Économie de la mer et aménagement du littoral ».

A l'issue du semestre 8 (S8), après obtention des 60 premiers crédits ECTS du parcours Master « Développement économique », les étudiants peuvent, à leur demande, recevoir le Diplôme national de Maîtrise « Droit Economie Gestion mention Développement Economique », dès lors qu'ils satisfont aux critères définis par les règles de compensation (cf. VI.2.).

II. CONDITIONS D'ADMISSION

Conditions d'admission au niveau M1 du Master

L'étudiant titulaire d'une Licence ou pouvant prétendre à une validation d'études ou d'acquis en application des textes précités est admis à s'inscrire dans les conditions prévues par la délibération du Conseil d'administration relative aux capacités d'accueil, aux modalités d'examen des candidatures et aux dates des campagnes de candidature.

Conditions d'admission au niveau M2 du Master

L'accès au niveau M2 du Master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année ou obtenu 60 ECTS de cette formation.

Pour les autres candidats, l'accès au niveau M2 du Master est subordonné

- soit à l'obtention d'un diplôme du niveau « Maitrise » ou 60 ECTS dans le domaine Économie, mention « MASS » ou mention « AES »
- soit au bénéfice de la validation d'études ou d'acquis en application des textes précités.

De plus ces candidats doivent déposer un dossier unique d'admission (voir sur le site de l'Université). L'admission est prononcée par le chef d'établissement sur proposition de la commission pédagogique d'accès de la formation.

III. MODALITES D'INSCRIPTION

Inscriptions administratives

L'étudiant doit s'inscrire administrativement à l'Université de Toulon en début d'année universitaire. Les conditions d'inscription dans chaque année du Master dépendent des règles d'admission définies dans le paragraphe II du présent règlement.

Le nombre d'inscriptions annuelles en M1 est limité à 2 pour chaque diplôme de Master (1 inscription et 1 redoublement de droit) et limité à 1 en M2 pour chaque diplôme de master.

- Les inscriptions supplémentaires sont accordées le cas échéant par le Président de l'université après avis de la commission pédagogique d'accès du Master sur proposition du jury.
- La demande de dérogation devra être déposée au service de la scolarité administrative de la DEVE.
- Le redoublement en master 2 est accordé le cas échéant par le Président de l'université, après avis de la commission pédagogique d'accès du Master sur proposition du jury.

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres consécutifs de chaque année, auprès de la composante.

Les étudiants sous conditions particulières d'études peuvent bénéficier d'un contrat pédagogique aménagé. Les régimes spéciaux sont définis dans la charte des examens.

IV. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Dans le cadre du système européen, chaque formation est organisée en année (AN), semestre (SEM), Unité d'Enseignement (UE), Élément Constitutif d'Unité d'Enseignement (ECUE).

Des ECTS sont affectés à chaque subdivision.

Une année vaut 60 ECTS et un semestre 30 ECTS.

Chaque ECUE peut être organisé selon des modalités d'enseignement qui lui sont propres construites sur une combinaison de Cours Magistral (CM), Travaux dirigés (TD), travaux pratiques (TP), projet (PJ).

Le stage est facultatif en Master 1 mais doit être en rapport avec la formation.
Le M2 comporte un stage ou un mémoire obligatoire d'une durée de 4 à 6 mois minimum avec rapport écrit et soutenance orale.

V. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Le contrôle des connaissances est organisé en deux sessions, pour chaque année d'études. Une année s'obtient par l'acquisition de 60 ECTS.

L'étudiant qui n'a pas obtenu l'année à la première session est convoqué pour passer une ou plusieurs épreuves à la seconde session.

Nature des épreuves

Le contrôle des connaissances et aptitudes s'effectue soit par un contrôle continu soit par un contrôle terminal, soit par une combinaison des deux.

Les épreuves peuvent être orales ou écrites.

Lorsque des enseignements de spécialité ont lieu en langue étrangère, l'examen se déroulera en français.

Les modalités de contrôle des connaissances sont précisées dans les tableaux annexes.

Les étudiants doivent se présenter à toutes les épreuves prévues dans leur contrat d'études.

À l'issue du stage ou du mémoire obligatoire de M2 ou facultatif pour le M1, un rapport écrit sera remis par l'étudiant et une soutenance orale sera présentée devant un jury. L'évaluation tient compte de l'avis du tuteur de stage dans l'entreprise d'accueil.

Les modalités de validation et de valorisation des engagements étudiants sont régies par l'article 4 de la Charte des examens.

Calcul des notes

Les tableaux annexes précisent la nature des épreuves, les coefficients et ECTS de chaque ECUE et UE.

ECUE : lorsque l'ECUE fait l'objet d'une combinaison de CC et CT la règle de calcul de la note est spécifiée dans le tableau annexe.

UE : La note de l'UE est obtenue en effectuant la moyenne des notes des ECUE affectées de leur coefficient.

SEMESTRE : la note du semestre est obtenue en effectuant la moyenne des notes des UE affectées de leur coefficient.

ANNEE et DIPLOME : la note de l'année qui est également celle du diplôme est obtenue en effectuant la moyenne des notes des 2 semestres sans coefficient.

Dans le cas d'une demande d'accès à un diplôme, les ECUE, UE, semestre ou année, obtenus par validation des acquis ne donnent pas lieu à l'attribution d'une note. Le coefficient de l'enseignement est alors neutralisé (ne rentre pas dans le calcul de la moyenne).

Dans le cas d'une demande de validation pour l'obtention d'un diplôme, le jury peut attribuer une note à un ECUE, une UE, un semestre ou une année.

Inscription tardive

Les absences liées à une inscription tardive se traduisent par une neutralisation des coefficients correspondants.

Dans le cas de contrôle continu, une absence à plus de la moitié des épreuves se traduit par la neutralisation du coefficient du CC.

Cas particulier des étudiants effectuant un semestre ou une année à l'étranger

Sur la base du contrat d'études, l'étudiant obtient des notes par équivalence conformément à la charte « étudiants en mobilité internationale »

Absence aux épreuves

Toute absence à une épreuve de la 1^{ère} ou de la 2^{ème} session est sanctionnée par la note de 0/20.

Un étudiant absent pour raison grave et dûment justifiée à une ou des épreuves de contrôle continu ou à un examen terminal, peut faire, dans les huit jours au plus tard qui suivent la ou les épreuves concernée(s), une demande au président du jury, afin qu'une (ou des) évaluation(s) de remplacement soit (soient) organisée(s). Il se procure le formulaire adéquat auprès du secrétariat pédagogique de la formation. Cette disposition ne confère aucun droit pour l'étudiant.

VI. MODALITES D'ACQUISITION DES CREDITS EUROPEENS

Les modalités d'acquisition des crédits européens sont les mêmes pour les deux sessions.

Chaque année, semestre, UE, ECUE est validé si l'étudiant a obtenu les crédits ECTS qui lui sont affectés.

Pour obtenir les ECTS de chaque année, semestre, UE, ECUE l'étudiant doit :

- Soit les obtenir directement en obtenant une note $\geq 10/20$,
- Soit les obtenir par compensation.

Les ECUE dont la note est $\geq 10/20$ sont capitalisables.

Les UE dont la note est $\geq 10/20$ sont définitivement acquises et capitalisables.

VI.1. Règles de compensation en M1

La compensation directe à l'intérieur d'une unité d'enseignement (UE)

Si l'étudiant n'a pas obtenu directement les ECUE d'une UE et si la note obtenue à l'UE est $\geq 10/20$, l'étudiant valide l'UE et les ECUE qui la composent.

La compensation entre unités d'enseignement à l'intérieur du semestre

Si l'étudiant n'a pas obtenu directement les UE d'un semestre et si la note obtenue au semestre est $\geq 10/20$, l'étudiant valide le semestre et les UE qui le composent.

La compensation entre deux ou plusieurs UE peut être refusée par l'étudiant s'il veut redoubler ces UE, non directement acquises pour poursuivre dans un parcours choisi.

Dans ce cas, l'étudiant devra repasser tous les ECUE $< 10/20$ des UE non validées.

La compensation entre semestres

Si l'étudiant n'a pas obtenu directement les deux semestres consécutifs d'une même année et si la note obtenue à l'année est $\geq 10/20$, l'étudiant valide l'année et les deux semestres qui la composent.

VI.2 Règles de compensation en M2

La compensation directe à l'intérieur d'une unité d'enseignement (UE)

Si l'étudiant n'a pas obtenu directement les ECUE d'une UE et si la note obtenue à l'UE est $\geq 10/20$, l'étudiant valide l'UE et les ECUE qui la composent.

La compensation entre unités d'enseignement à l'intérieur du semestre

Si l'étudiant n'a pas obtenu directement les UE d'un semestre et si la note obtenue au semestre est $\geq 10/20$, l'étudiant valide le semestre et les UE qui le composent.

La compensation entre deux ou plusieurs UE peut être refusée par l'étudiant en cas de redoublement. Dans ce cas, l'étudiant devra repasser tous les ECUE $< 10/20$ des UE non validées.

La compensation sur les semestres (M2) en vue de la délivrance du Master.

La compensation est autorisée dès lors qu'une note supérieure ou égale à 7/20 a été obtenue à chaque semestre.

VI.3 Deuxième session

Une deuxième session est organisée à une période fixée dès la publication des résultats de la première session.

Elle est destinée aux étudiants déclarés non admis à la première session.

La session de rattrapage est organisée au minimum quinze jours après la publication des résultats.

La meilleure des deux notes obtenues à la session initiale et à la session de rattrapage pour un même ECUE est retenue dans le calcul de la moyenne générale des notes.

Report des notes obtenues à la 1ère session :

La 2^{ème} session porte sur les ECUE non acquis des UE non validées par l'étudiant à la 1^{ère} session. L'étudiant conserve le bénéfice des notes $\geq 10/20$ sur proposition du jury aux UE et ECUE.

Cas particulier des notes obtenues en contrôle continu :

Les notes obtenues en contrôle continu sont automatiquement reportées à la deuxième session. L'étudiant ne peut pas renoncer au report de ces notes.

Renonciation du bénéfice du report :

- L'étudiant ne peut pas renoncer au bénéfice de la note acquise à une UE $\geq 10/20$.

- L'étudiant peut renoncer au bénéfice de la note acquise à un ECUE $\geq 10/20$ d'une UE non validée par demande écrite déposée dans les quinze jours après délibération du jury.

Dans ce cas, seule la note obtenue lors de la deuxième session sera prise en compte lors des délibérations finales.

Renonciation du bénéfice du redoublement :

L'étudiant qui redouble conserve toutes les notes d'UE et d'ECUE $\geq 10/20$.

Il peut renoncer au bénéfice de toute note $\geq 10/20$ obtenue à un ECUE d'une UE non validée.

La demande écrite devra être déposée au secrétariat pédagogique au plus tard dans les quinze jours suivant la rentrée.

VII. OBTENTION DU DIPLOME ET MENTIONS

Pour les formations comportant un stage obligatoire ou un mémoire, la délivrance du diplôme de master est subordonnée à la réalisation et la soutenance du stage ou du mémoire.

La délivrance du diplôme est également conditionnée par une note au stage de 5/20.

L'obtention du Master est conditionnée par l'acquisition de 120 ECTS.

Les mentions du master Droit Économie Gestion mention Développement Économique spécialité Commerce International Équitable et Développement sont délivrées aux 2 sessions en fonction de la moyenne générale obtenue par l'étudiant sur les 2 semestres de M2.

Les conditions sont les suivantes :

Moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 : mention passable

Moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 : mention assez bien

Moyenne générale supérieure ou égale à 14/20 : mention bien

Moyenne générale supérieure ou égale à 16/20 : mention très bien

VIII. ABSENCE, FRAUDE AUX EXAMENS ET PLAGIAT

Absence aux cours

La présence est obligatoire aux séances de travaux dirigés et travaux pratiques, sauf régimes spéciaux entraînant une dispense d'enseignement.

Au-delà de trois absences non justifiées aux séances de travaux pratiques, travaux dirigés, colles et oraux il peut être décidé l'exclusion de la première session d'examen.

Une absence totale non justifiée d'une année d'études peut entraîner l'exclusion aux deux sessions pour l'année en cours.

Une commission constituée du directeur de la composante, du ou des responsables d'études, du responsable de l'enseignement, décide de l'exclusion éventuelle après convocation de l'étudiant.

Fraude aux examens et plagiat

La fraude est passible de sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Le plagiat est passible de peine pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 500000€ d'amende.

Voir charte des examens sur le site de l'Université.

UFR	UFR Sciences Economiques
Champ disciplinaire	Sociétés, Langues, Territoires
Domaine(s) de formation	Droit, économie, gestion
Mention du diplôme	Economie du développement
Parcours	Economie et Gouvernance des Risques (EGR)
Année du diplôme	Master 1
Effectifs du diplôme	M120
Responsables pédagogiques	Prof. Philippe GILLES -
Secrétaire pédagogique	Mme Natahlie GUEGUEN
maquette 2021-2022	

CODES Apogée	SEM	CODES	MATIERES	ECTS	Coef.	CM	TD	TP	MCC	NBR GRPES	Heures étudiant / semestre	TOTAL HETD / semestre	HEDT avec coef mut.
			Engagement étudiant										
E5EGR7SA	S7		Semestre 7 Master 1 Economie du développement (EGR)	30	30,00	135,00	69,00	0,00			204,00	271,50	168,50
E5EG71UA	S7	UE 71	UE7.1 Analyse économique	11	11	69	0	0			69,00	103,5	40,0
E5EG711A	S7	71a	Economie urbaine (ELP com)	4	4	24			CC		24,00	36,00	12
E5EG712A	S7	71b	Economie internationale (ELP com)	4	4	24			CC		24,00	36,00	12,0
E5EG713A	S7	71c	Théories de la croissance (ELP com)	3	3	21			CT		21,00	31,50	16,0
E5EG72UA	S7	UE 72	UE7.2 Finance	10	10	66	0	0			66,00	99,00	59,5
E5EG721A	S7	72a	Macro économie financière et développement (ELP com)	4	4	24			CT		24,00	36,00	12,0
E5EG722A	S7	72b	Economie publiques (ELP com)	3	3	21			CT		21,00	31,50	16,0
E5EG723A	S7	72c	Fiscalité appliquée	3	3	21			CT		21,00	31,50	31,5
E5EG73UA	S7	UE 73	UE7.3 Outils et Méthodes (UE mutualisée)	7	7	0	57	0			57,00	57,00	57
E5EG731A	S7	73a	Système information (ELP com)	2	2		18		CC	1	18,00	18,00	18,0
E5EG732A	S7	73b	Econométrie/Analyse de données 1	3	3		21		CC	1	21,00	21,00	21,0
E5EG733A	S7	73c	Anglais 1 (ELP com)	2	2		18		CC	1	18,00	18,00	18,0
E5EG74UA	S7	UE 74	UE7.4 Professionalisation (UE mutualisée)	2	2	0	12	0			12,00	12,00	12
E5EG741A	S7	74a	Techniques de recherche d'emploi (ELP com)	1	1		6		CC	1	6,00	6,00	6,0
E5EG742A	S7	74b	Initiation à la recherche (ELP com)	1	1		6		CC	1	6,00	6,00	6,0
E5EGR8SA	S8		Semestre 8 Master 1 Economie du développement (EGR)	30	30,00	114,00	79,00	0,00			193,00	243,00	205,50
E5EG81UA	S8	UE 81	UE8.1 Analyse économique (UE mutualisée)	9	9	72	0	0			72,00	108,00	36
E5EG811A	S8	81a	Economie du développement	3	3	24			CT		24,00	36,00	12,0
E5EG812A	S8	81b	Economie de l'environnement	3	3	24			CT		24,00	36,00	12,0
E5EG813A	S8	81c	Economie des transports	3	3	24			CT		24,00	36,00	12,0
E5EG82UA	S8	UE 82	UE8.2 Economie des risques	9	9	42	21	0			63,00	63,00	94,5
E5EG821A	S8	82a	Microéconomie du risque appliquée à l'assurance et à la finance 1	3	3	21			CT		21,00	31,50	31,5
	S8	82b	Modélisation math des risques (Matlab) 1	3	3		21		CC		21,00	0,00	31,5
E5EG823A	S8	82c	Pauvreté et Croissance inclusive	3	3	21			CT		21,00	31,50	31,5
E5EG83UA	S8	UE 83	UE8.3 Outils & Méthodes (UE mutualisée)	7	7	0	57	0			57,00	57,00	60,00
E5EG831A	S8	83a	Econométrie/Analyse de données 2	3	3		18		CC	1	18,00	18,00	18,0
E5EG832A	S8	83b	Jeu de gestion des entreprises	2	2		21		CC	1	21,00	21,00	21
E5EG833A	S8	83c	Anglais 2	2	2		18		CC	1	18,00	18,00	18
E5EG84UA	S8	UE 84	UE8.4 Stage (UE commune)	5	5	0	1	0			1,00	15,00	15
E5EG841A	S8	84a	Stage ou mémoire ou projets tutorés	5	5		1		CC	15	1,00	15,00	15,0

UFR	UFR Sciences Economiques
Champ disciplinaire	Sociétés, Langues, Territoires
Domaine(s) de formation	Droit, économie, gestion
Mention du diplôme	Economie du développement
Parcours	Economie et Gouvernance des Risques (EGR)
Année du diplôme	Master 2
Effectifs du diplôme	M2 15
Responsables pédagogiques	Prof. Philippe GILLES -
Secrétaire pédagogique	Mme Natahlie GUEGUEN
maquette 2021-2022	

CODES Apogée	SEM	CODES	MATIERES	ECTS	Coef.	CM	TD	TP	MCC	NBR GRPES	Heures étudiant / semestre	TOTAL HETD / semestre	HEDT avec coef mut.
			Engagement étudiant										
E5EGR9SA	S9		Semestre 9 M2 Economie et Gouvernance des Risques (EGR)	30,00	30,00	162,00	109,00	0,00			271,00	352,00	320,50
E5EG91UA	S9	UE 91	UE9.1 Analyse des risques économiques et financiers	8	8	72	0	0			72,00	108	90,0
E5EG911A	S9	91a	Regional Economic Integration	2	2	18			CC		18,00	27,00	9,0
E5EG912A	S9	91b	Crises financières internationales	2	2	18			CT		18,00	27,00	27
E5EG913A	S9	91c	Globalisation et risques	2	2	18			CT		18,00	27,00	27
E5EG914A	S9	91d	Gestion du risque financier	2	2	18			CC ou CT au fil de l'eau		18,00	27,00	27
E5EG92UA	S9	UE 92	UE9.2 Analyse des risques majeurs et des comportements	10	10	90	0	0			90,00	135,00	121,5
E5EG921A	S9	92a	Géopolitique et risques	2	2	18			CC ou CT		18,00	27,00	27
E5EG922A	S9	92b	Droit des contrats et des assurances	2	2	18			CT		18,00	27,00	27
E5EG923A	S9	92c	Gestion des risques et impacts environnementaux	2	2	18			CC		18,00	27,00	27
E5EG924A	S9	92d	Economie de l'environnement 2	2	2	18			CT		18,00	27,00	27
E5EG925A	S9	92e	Biodiversité et « services écosystémiques »	2	2	18			CT au fil de l'eau		18,00	27,00	13,5
E5EG93UA	S9	UE 93	UE9.3 Outils et Méthodes	10	10	0	78	0			78,00	78,00	78
E5EG931A	S9	93a	Serious game (gestion de crise)	2	2		15		CC	1	15,00	15,00	15
E5EG932A	S9	93b	Microéconomie du risque appliquée à l'assurance et à la finance 2	2	2		15		CC	1	15,00	15,00	15
E5EG933A	S9	93c	Econométrie appliquée	2	2		15		CC	1	15,00	15,00	15
E5EG934A	S9	93d	Modélisation math des risques (Matlab) 2	2	2		15		CC	1	15,00	15,00	15
E5EG935A	S9	93e	Anglais 3	2	2		18		CC	1	18,00	18,00	18,0
E5EG94UA	S9	UE 94	UE9.4 Professionnalisation	2	2	0	31	0			31,00	31,00	31
E5EG941A	S9	94a	Insertion professionnelle (ELP com)	1	1		10		CC	1	10,00	10,00	10,0
E5EG942A	S9	94b	Conférences (ELP com)	1	1		21		CC	1	21,00	21,00	21,0
E5EGROSA	S10		Semestre 10 M2 Economie et Gouvernance des Risques (EGR)	30	30	0	1	0			1	15	15,00
E5EGO1UA	S10	UE O1	UE10.1 Stage (UE commune)	30	30	0	1	0			1,00	15,00	15
E5EGO11A	S10	O1a	Stage ou mémoire (heures étudiants) (ELP com)	30	30		1		CC	15	1,00	15,00	15,0